

Épargne Retraite
Fipavenir TNS & Pro Agricoles



mieux préparer l'avenir

Expertises

Préparez votre Retraite et optimisez votre fiscalité avec Fipavenir TNS et Fipavenir Professions Agricoles

Que vous soyez Travailleur Non Saliés (TNS) ou Profession Agricole, Fipavenir vous offre la solution pour constituer le complément de votre épargne retraite personnelle dans un environnement fiscal propre à votre statut.

Le cadre réglementaire des contrats : les avantages de la loi Madelin

En terme de fiscalité, la loi Madelin rend déductible de votre bénéfice imposable les cotisations versées dans la limite du plafond légal, soit :

25% du bénéfice imposable¹ sous déduction de 15% du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale.

La Loi Madelin permet au travailleur non salarié ou au professionnel agricole, et le cas échéant à son conjoint collaborateur de :

- se constituer des revenus garantis pour la retraite ;
- bénéficier de conditions fiscales d'épargne avantageuses avec des cotisations déductibles du résultat et donc non soumises à l'Impôt sur le Revenu.

1. le bénéfice imposable est limité à 8 plafonds annuels de la sécurité sociale

Des choix de gestion multiples selon votre profil d'investisseur

La gestion libre

Vous accédez au support en euros de Generali Vie et à un large choix d'unités de compte sélectionnées pour leur qualité de gestion et leur potentiel, vous permettant de bâtir une allocation d'actifs pertinente, en adéquation avec votre profil d'investisseur.

La gestion de la sécurisation des plus-values

Vos plus-values sont automatiquement arbitrées vers un support sécuritaire. Vous choisissez, parmi notre large choix d'unités de compte, les supports sur lesquels vous souhaitez investir. En fin de mois, la plus-value potentielle constituée sur chacun de ces supports est arbitrée automatiquement vers le support à vocation sécuritaire choisi à la souscription (0.50% de frais d'arbitrage).

La gestion pilotée

La gestion pilotée vous permet de sécuriser automatiquement vos avoirs au fur et à mesure que l'échéance de votre contrat se rapproche.

Échéance	Transfert de <i>Gap 8 ans</i> ² vers <i>Gap 5 ans</i> ³	Transfert de <i>Gap 5 ans</i> vers <i>Gap 2 ans</i> ⁴
2011 - 2015	début avril 2011	début avril 2012
2016 - 2020	début avril 2016	début avril 2020
2021 - 2025	début avril 2021	début avril 2025
2026 - 2030	début avril 2026	début avril 2030
2031 - 2035	début avril 2031	début avril 2035

2. *Gap 8 ans*: International, 100% investi en actions

3. *Gap 5 ans*: International, 60% investi en actions et 40% en obligations et monétaire

4. *Gap 2 ans*: International, 85% investi en obligations et monétaire et 40% en actions



Deux options de prévoyance

La reconstitution du capital

Afin de protéger votre capital retraite en cas de décès pendant la période d'épargne, la reconstitution du capital vous permet d'assurer le versement d'une rente au bénéficiaire désigné. Ce versement est calculé sur la base de deux montants :

- d'un compte reconstitué correspondant au cumul des cotisations futures (jusqu'à 62 ans) déterminées sur la base de la moyenne des cotisations périodiques versées au cours des 3 dernières années ;
- du compte atteint à la date de l'événement.

Ces deux montants sont revalorisés au taux de 2.5 %.

L'exonération

Prise en charge des cotisations par l'assureur à partir du 91^e jour d'arrêt, et ce pendant 2 ans.

Les modalités pour vos revenus futurs

Les tables de mortalité TGH⁵ 05 et TGF⁶ 05 à la souscription⁷

Le choix du taux technique dont dépendra la revalorisation de votre rente pendant votre retraite

La possibilité d'opter pour une rente viagère qui vous ressemble :

- non réversible,
- réversible à 60 %, 100 % ou 200 % au profit du conjoint,
- avec une garantie de 5, 10 ou 15 annuités de versements non réversibles,
- avec une garantie de 5, 10 ou 15 annuités de versements réversibles à 60 %, 100 % ou 200 % au profit du conjoint,
- majorée de 25 % les 10 premières années non réversible,
- majorée de 25 % les 10 premières années réversible à 60 % ou 100 % au profit du conjoint.

5. TGH: Table Générationnelle Homme

6. TGF: Table Générationnelle Femme

7. Pour tout versement effectué jusqu'au 31 décembre 2025

L'accès à la gestion de Oddo AM

Oddo AM, filiale du Groupe Oddo et Cie, est un acteur majeur de la gestion d'actifs dont l'indépendance et le sens de l'innovation sont les principales valeurs. Grâce à une gestion de convictions, Oddo AM a développé des expertises reconnues et vous propose l'accès à une sélection d'OPCVM phares parmi les grandes classes d'actifs suivantes :

Gestion Actions profitez pleinement de la diversité des marchés actions en accédant à des stratégies de gestion et des approches thématiques originales (quantitative, moyennes et grandes capitalisations, valeurs familiales, immobilier coté, etc.)

Gestion Structurée les fonds GPS (Gestion Produits Structurés) vous offrent un accès unique à des fonds de produits structurés souples, ouverts et multi-stratégies.

Gestion Diversifiée selon votre horizon d'investissement de 2 à 8 ans, bénéficiez des avantages des fonds sélectionnés dans la gamme Gestion Active Pilotée (GAP) pour leurs performances, leurs spécificités et leur profil de risque.

Gestion Convertibles allier le potentiel de hausse des actions et le caractère défensif des obligations, grâce à une gestion de convictions.

Multigestion via la gamme de produits SMG (Value, Croissance, Asie Émergente), bénéficiez de l'expertise de l'équipe de gestion de Oddo AM dédiée à la sélection de fonds afin d'avoir accès aux gérants les plus performants et leur déléguer la sélection et la gestion des valeurs.

Fipavenir TNS & Fipavenir Professions Agricoles sont des contrats collectifs d'assurance sur la vie à adhésion facultative souscrits par l'Association "Le Cercle des Épargnants" auprès de Generali Vie.



GENERALI VIE

Société Anonyme au capital de 285 863 760 €
Entreprise régie par le Code des Assurances
602 062 481 RCS Paris
Siège Social: 11, boulevard Haussmann-75009 Paris



Société Oddo de Courtage d'Assurances (SOCA)
EURL au capital de 160 000 € - RCS 399 735 794 Paris
Filiale à 100% de Oddo et Cie
Garantie financière et assurance de responsabilité
civile professionnelle conformes aux articles
L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances
12, boulevard de la Madeleine
75440 Paris Cedex 09